NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CASH A1P1

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
www.im.natixis.com

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	**3**
a) Politique d'investissement	**3**
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	**10**
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	**17**
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	**18**
2. Engagements de gouvernance et compliance	**19**
3. Frais et Fiscalité	**38**
4. Certification du Commissaire aux comptes	**39**
5. Comptes de l'exercice	**44**
6. Annexe(s)	**107**

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement macro-économique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. L'inflation s'est nettement modérée par rapport au pic observé en 2022 ce qui a permis aux banques centrales d'amorcer un cycle de baisse de taux.

L'économie américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en septembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée uniquement au commerce extérieur. La consommation des ménages est restée faible en dépit de gains de pouvoir d'achat. Les salaires se sont en effet ajustés avec retard à l'inflation et ont progressé plus vite que celle-ci en 2024. La faible croissance de la zone euro est liée à la récession de l'Allemagne. Celle-ci a pâti de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, du poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et de son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France et en Italie et s'est révélée robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne.
En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à la fin du mois de septembre 2024. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, elle s'est établie à 2,4 % en septembre 2024, contre 3,7 % un an auparavant, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 1,7 % en septembre 2024, contre 4,3 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022. Cette forte désinflation a résulté d'un effet de base important sur les prix de l'énergie et du net ralentissement de l'inflation dans l'alimentation et les biens manufacturés. En revanche, l'inflation dans les services est restée élevée, traduisant la persistance de tensions salariales, notamment en zone euro (3,9 % en septembre 2024).

Les banques centrales ont maintenu leurs taux à des niveaux restrictifs une bonne partie de l'année, en raison d'une inflation encore élevée, avant de commencer un cycle d'assouplissement monétaire.
Après avoir relevé ses taux de 525 points de base (pb) entre mars 2022 et juillet 2023, pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5,25% ; 5,50%], la Fédérale Reserve (Fed) a laissé ses taux inchangés, jusqu'au mois d'août 2024, en raison du maintien d'une inflation bien supérieure à la cible suivie, de 2 %. A partir de novembre 2023, le ton s'est toutefois

1. Rapport de Gestion

infléchi, la Fed laissant présager un potentiel assouplissement de sa politique monétaire à venir. Le 18 septembre 2024, la banque centrale a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de $ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Comme elle l'avait quasiment pré-annoncé lors de la réunion du mois d'avril, la BCE a baissé ses taux directeurs le 6 juin 2024, de 25 points de base, pour ramener le taux de dépôt à 3,75 %. Le recul du taux d'inflation de plus de 2,5 points de pourcentage depuis septembre 2023 et l'amélioration des perspectives d'inflation en ont été à l'origine. La BCE a de nouveau baissé de 25 pb le taux de dépôt, le 12 septembre, pour le ramener à 3,50 %, et le corridor entre le taux de dépôt et le taux de refinancement a été réduit à 15 pb, comme annoncé en mars. Depuis cette réunion, les membres de la BCE ont laissé présager une nouvelle baisse des taux dès la réunion du mois d'octobre. L'inflation plus faible que prévu en septembre et les gains de pouvoir d'achat, qui tardent à avoir un impact positif sur la consommation, les rendent plus confiants dans l'atteinte de la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. La Banque centrale continue dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP depuis le mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1ère fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10%] contre -0,10% précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela rend la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. La BoJ a continué ses achats d'obligations d'Etat (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la Banque centrale a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1er trimestre 2026.

Marchés obligataires souverains

Les taux obligataires souverains se sont nettement détendus sur l'année écoulée dans la perspective de politiques monétaires moins restrictives de part et d'autre de l'Atlantique permises par la nette modération de l'inflation. Ils ont connu trois phases distinctes sur l'année écoulée.

L'année a débuté avec un rallye sur les marchés obligataires entre octobre et décembre 2023. Un ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique et un changement de ton des banques centrales en ont été à l'origine. En laissant entendre qu'elles avaient probablement terminé leur cycle de hausse de taux, les marchés ont anticipé des baisses rapides de ces derniers. Ces anticipations se sont accentuées en décembre à la suite de la réunion

1. Rapport de Gestion

de la Fed et des déclarations de Jerome Powell validant ces attentes. Le taux 10 ans américain a ainsi fortement baissé (-110 pb par rapport au 19 octobre 2023) pour revenir, le 29 décembre 2023, au niveau de la fin 2022, à 3,9 %. Le taux 10 ans allemand s'est également fortement détendu sur cette période (- 90 pb), pour clôturer à 2 %, le 29 décembre 2023, et le taux 10 ans français a baissé de 100 pb, pour revenir à 2,6 % fin 2023.

Les taux souverains se sont de nouveau tendus sur les 4 premiers mois de l'année 2024. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 28 juin 2024, à 4,40 %.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

A partir du mois de juillet, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire par les principales banques centrales s'est traduite par une nouvelle détente des taux obligataires, à l'exception de la France. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1ère fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2ème année consécutive en 2024 (6,1% du PIB), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.
L'écartement du spread français de 24 pb sur l'ensemble de l'année a contrasté avec le resserrement observé dans les autres pays de la zone euro. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclement de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 60 pb, pour revenir à 133 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 80 pb.

1. Rapport de Gestion

Marchés actions

Les marchés actions se sont inscrits en hausse sur l'année écoulée en dépit d'une croissance mondiale modérée et de politiques monétaires qui sont restées restrictives une bonne partie de l'année. Ils ont bénéficié de la bonne tenue des résultats des entreprises, de la résilience de leurs marges puis de l'attente et des premières baisses de taux de la part des banques centrales.

Jusqu'en mars 2024, les marchés ont été euphoriques. La désinflation plus rapide que prévu et le changement de ton des banquiers centraux, plus particulièrement de la Fed à partir de novembre 2023, en ont été à l'origine. Les investisseurs ont anticipé des baisses de taux fortes et rapides courant 2024, qui se sont amplifiées en décembre à la suite de la réunion de la Fed.

En avril 2024, les marchés ont été temporairement affectés par la révision en nette baisse des perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ils se sont toutefois repris avec la confirmation du retour de la croissance en zone euro et des signes de modération de l'inflation outre-Atlantique. Le 9 juin, l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par la Président Emmanuel Macron s'est traduite par une nette baisse du marché actions français sur les dernières semaines de juin et, par voie de conséquence, des indices européens. Cela a contrasté avec la hausse des marchés américains et japonais qui s'est accentuée en juillet.

Le 5 août a été marqué par une chute violente et brutale du marché d'action japonais. Le Nikkei a perdu un peu plus de 12 % en une séance, effaçant les gains enregistrés depuis la fin septembre 2023. Il a entrainé dans son sillage l'ensemble des places boursières. La BoJ a déclenché la tempête en décidant de relever ses taux de 15 pb, le 31 juillet. A cela se sont ajoutées des craintes infondées de récession aux Etats-Unis à la suite du mauvais rapport de l'emploi. Les marchés d'actifs risqués ont été affectés par le violent débouclement de positions spéculatives vendeuses sur le yen. Ils se sont toutefois rapidement repris, le Nikkei progressant d'un peu plus de 10 %, le 6 août. Ils ont été portés par la suite par l'assouplissement monétaire de la Fed et de la BCE et l'annonce du stimulus chinois.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, l'indice S&P 500 a progressé de 34,4 % pour clôturer sur de nouveaux plus hauts historiques. Le Nikkei a augmenté de 19 % sur l'année et dépassé temporairement les 40 000 points en mars, un plus haut historique. L'Eurostoxx 50 a augmenté de 19,8 % sur l'année et le CAC 40 de seulement 7 %, affecté par l'incertitude politique et les craintes sur les finances publiques à partir de juin 2024.

Evolution des taux monétaires

Dans le contexte décrit ci-dessus, la moyenne du taux au jour le jour ou ESTR s'est établie à +3.823% sur l'exercice. En effet, il est passé de +3.880% à +3.410% entre fin septembre 2023 et fin septembre 2024.

En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», aura globalement baissé pendant la période sous revue passant de +80bps fin septembre 2023 à +59bps fin septembre 2024. Il se situe donc en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On peut toutefois distinguer deux périodes distinctes dans l'évolution

1. Rapport de Gestion

de cet indice. Une 1ère période allant de fin juin à fin octobre 2023 au cours de laquelle l'indice a cru passant de +74bps à +89bps sous la crainte d'une récession de la croissance de la zone euro alimentée par une hausse importante des défaillances d'entreprises. Y a succédé une seconde période de début novembre 2023 à fin septembre 2024 où l'indice a décru de manière quasi continue pour atteindre +61bps dans un contexte d'éloignement des risques récessionnistes en zone Euro et de forte appréciation des marchés actions. Cette diminution au global des spreads de crédit sur l'exercice aura eu un impact positif sur l'évolution des valeurs liquidatives du fonds à raison d'un effet positif sur les revalorisations quotidiennes «marked to market» des créances détenues.

Politique de gestion

Conformément à la stratégie de gestion du fonds, tous les investissements demeurent réalisés sur des émetteurs bénéficiant d'une notation de crédit court terme au minimum F1 (Fitch), A-1 (S&P) ou P-1 (Moody's) et leur durée de vie résiduelle maximum à l'acquisition est de 397 jours.

La sélection des titres a continué de s'opérer à partir d'une liste restreinte d'émetteurs de premier plan perçus comme les plus solides.

En fin d'exercice, les émetteurs notés A-1+ et A-1 (ou équivalent) représentent respectivement 39.5% et 43.7% de l'actif (contre 48.4% et 41.8% en fin d'exercice précèdent).

Tout au long de l'exercice, les investissements ont porté majoritairement sur des titres émis par de grands établissements financiers, banques de détail, assurances, et autres services financiers, soit 40.7% de l'actif en fin d'exercice (contre 51.6% en fin d'exercice précèdent). Il s'agit principalement de banques françaises pour 21.4% (contre 24.9% en fin d'exercice précèdent). De plus, le fonds détient 24.9% de son actif en titre d'Etats ou garantis d'Etat, d'agences gouvernementales, de collectivités territoriales (contre 18.7% en fin d'exercice précèdent). Enfin, les titres émis par des entreprises industrielles représentent 16.8% de l'actif (contre 19.8% en fin d'exercice précèdent). Le solde étant constitué de liquidités et de prises en pension livrées assorties d'un call 24 heures pour 16.8% de l'actif.

Une attention particulière a été portée en permanence à la liquidité globale du fonds notamment par la détention de liquidités à une semaine d'au moins 30% de l'actif dont au moins 10% en jour le jour (selon la méthodologie de Fitch Ratings) et le maintien d'une WAL ne pouvant excéder 90 jours.

En fin d'exercice, la WAL et la WAM du fonds s'affichent respectivement à 63 jours et 3 jours (contre respectivement 60 jours et 3 jours en fin d'exercice précèdent). En fin d'exercice, la répartition des actifs par maturités était la suivante : 22.4% à moins de 7 jours, 23.0% de 7 jours à 1 mois, 21.9% entre 1 et 2 mois, 10.6% entre 2 et 3 mois, 15.1% entre 3 et 6 mois, et enfin 7.1% au-delà de 6 mois. Tandis qu'en fin d'exercice précèdent, la répartition des actifs par maturités était la suivante : 29.9% à moins de 7 jours, 13.2% de 7 jours à 1 mois, 20.1% entre 1 et 2 mois, 15.6% entre 2 et 3 mois, 19.1% entre 3 et 6 mois, et enfin 2.2% au-delà de 6 mois.

L'augmentation sensible de la WAL s'explique par l'augmentation de l'exposition sur des titres de maturités résiduelles supérieures à 3 mois, afin de pouvoir bénéficier de spreads de crédit légèrement plus attractifs sur les plus longues maturités. En effet, le contexte de marché marqué par une normalisation des politiques monétaires, a eu pour effet d'élargir les spreads d'émission sur le marché monétaire, en particulier sur ces plus longues maturités.

1. Rapport de Gestion

En termes d'allocation tactique, les investissements à taux fixe et révisable représentent respectivement 15.3% et 0.0% de l'actif, tandis que le poids des investissements à taux variable se situe à 67.9%. Nous noterons que l'exposition à taux fixe supérieure à 3 mois est restée quasi nulle en fin d'exercice.

En définitive, la sensibilité taux du fonds a été maintenue très faible tout au long de l'exercice en continuant d'investir principalement sur des titres à taux variable (ou via l'acquisition de swaps de taux) afin de se couvrir de la volatilité des taux courts.

La valeur liquidative de la part C0 de capitalisation FR0010322438, passant de 117 793.2229€ à 122 441.6671€ a connu un taux de progression annuel net de +3.946%, soit un écart de -1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR), qui a enregistré une performance de +3.952%.

La valeur liquidative de la part D1 de distribution FR0010731463, passant de 111 330.3994€ à 112 783.4675€ a connu un taux de progression annuel net de +3.946% dividende réinvesti, soit un écart de -1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR), qui a enregistré une performance de +3.952% ; sur la période, un dividende unitaire de 2 850.95€ a été détaché le 12/12/2023 avec une mise en paiement le 14/12/2023.

La valeur liquidative de la part C1 de capitalisation FR0011034735, passant de 10 424.8453€ à 10 836.2383€ a connu un taux de progression annuel net de +3.946%, soit un écart de -1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR), qui a enregistré une performance de +3.952%.

La légère sous-performance de toutes les parts du fonds par rapport à l'indice de référence, au cours de l'exercice provient :
1- de la faiblesse des spreads de crédit sur les marchés monétaires et obligataires pour les émetteurs de très haute qualité de crédit, qui constituent l'univers investissable du fonds. En effet, les émetteurs les mieux notés par les agences de notations tendent à être très recherchés par les investisseurs afin de placer leurs liquidités ;
2- de l'augmentation des frais de gestion fixes sur ces trois parts au cours de l'exercice.

L'encours d'Ostrum SRI Cash A1P1 s'établit à 1,982.9M€ à la fin de l'exercice contre 1,821.3M€ en fin d'exercice précèdent, soit une hausse de 8.9%. A l'inverse, s'agissant de l'évolution de l'encours moyen d'un exercice à l'autre, ce dernier a enregistré une baisse de 5.5% passant de 2,067.6M€ à 1,953.9M€.

La note « AAAmmf » attribuée par Fitch Ratings a été à nouveau confirmée le 06 février 2023.

Le nouveau processus de gestion ISR (effectif depuis mai 2024) sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs :
- concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 3.00 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.33 (un score faible étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 54 tonnes de CO_2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 233 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 86.1% contre un minimum de 80.9% (un pourcentage élevé étant meilleur).
- concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le score ESG était de 82.32 en fin d'exercice contre un minimum de référence à 82.24 (un score élevé étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 141 tonnes de CO_2 par

1. Rapport de Gestion

million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 190 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, les dépenses publiques en éducation et santé représentaient 14.6% du PIB contre un minimum de 14.3% (un pourcentage élevé étant meilleur).

Le fonds détient toujours le Label ISR du Ministère de l'Economie et des Finances depuis octobre 2020, délivré par EY France.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 300524 FIX 0.0	84 990 792,66	85 000 000,00
KBC BANK NV 311023 FIX 0.0	79 991 312,05	80 000 000,00
KBC BANK NV 021123 FIX 0.0	79 982 626,00	80 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 090824 FIX 0.0	74 992 375,78	75 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 090124 FIX 0.0	74 991 896,71	75 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 090124 FIX 0.0	69 992 436,93	70 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 040124 FIX 0.0	69 992 436,93	70 000 000,00
KBC BANK 120124 FIX 0.0	69 992 398,05	70 000 000,00
KBC BANK 110124 FIX 0.0	69 992 398,05	70 000 000,00
KBC BANK 100124 FIX 0.0	69 992 398,05	70 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

1. Rapport de Gestion

■ **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 165 176 160,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 165 176 160,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 766 500 000,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 766 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
HSBC FRANCE EX CCF LA BANQUE POSTALE	

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	162 865 667,06
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**162 865 667,06**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	607 947,20
Total	**607 947,20**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	6 737 788,10
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**6 737 788,10**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

(*) Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.

1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	165 176 160,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	8,33	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE	0,00			81 349 600,00	0,00
EUROPEAN UNION BELGIQUE	0,00			37 867 860,00	0,00
DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	0,00			24 713 027,06	0,00
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE GARANTI FRANCE	0,00			18 935 180,00	0,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE	0,00	0,00	0,00	83 826 560,00	0,00
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	0,00	0,00	0,00	81 349 600,00	0,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			162 865 667,06	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	162 865 667,06	0,00

1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	25 718 700,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	20 240 000,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	119 217 460,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			162 865 667,06	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	6 737 788,10	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la règlementation, uniquement être :
- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

1. Rapport de Gestion

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.
Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :
- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.
Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :
- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €
Effectifs concernés : 336
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €
- Cadres supérieurs : 2 777 750 €
- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ **Politique de rémunération de la société de gestion délégataire**

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.
Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.
Ce dispositif est soumis à des conditions de conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :
- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.
Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

[2] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants[3].

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.
Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

[3] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €
Effectifs concernés : 412
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €
- Cadres supérieurs : 4 731 500 €
- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

Docusign Envelope ID: E78AF76B-249C-4219-A2DE-6BF87A798832

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OSTRUM SRI CASH A1P1

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CASH A1P1,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CASH A1P1 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: E78AF76B-249C-4219-A2DE-6BF87A798832

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Docusign Envelope ID: E78AF76B-249C-4219-A2DE-6BF87A798832

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Docusign Envelope ID: E78AF76B-249C-4219-A2DE-6BF87A798832

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**30 377 983,67**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 377 983,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**1 619 688 583,58**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 619 688 583,58
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**22 353,51**
Opérations temporaires sur titres (H)	**165 505 128,69**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	165 505 128,69
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 815 594 049,45**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**776 609,06**
Comptes financiers	**167 588 516,60**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**168 365 125,66**
Total de l'actif I+II	**1 983 959 175,11**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 907 594 043,78
Report à nouveau sur revenu net	0,69
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	75 281 193,47
Capitaux propres I	**1 982 875 237,94**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 982 875 237,94**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**307 206,28**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**307 206,28**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	776 730,89
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**776 730,89**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 983 959 175,11**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	893 027,45
Produits sur titres de créances	62 951 515,02
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	646 108,80
Produits sur opérations temporaires sur titres	6 737 788,10
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	6 063 732,48
Sous-total produits sur opérations financières	**77 292 171,85**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-148 434,94
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-21 467,90
Sous-total charges sur opérations financières	**-169 902,84**
Total revenus financiers nets (A)	**77 122 269,01**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 874 088,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 874 088,56**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**75 248 180,45**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-328 876,25**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**74 919 304,20**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	394 307,10
Frais de transactions externes et frais de cession	-119 211,43
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**275 095,67**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**15 127,70**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**290 223,37**

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	66 864,69
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**66 864,69**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**4 801,21**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**71 665,90**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**75 281 193,47**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ **Comptes annuels - Annexes comptables**

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG), après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables à chaque catégorie de parts de l'OPCVM.

A travers cette approche d'investissement ISR, le délégataire de gestion financière estime pouvoir privilégier le financement à court terme des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	**1 066 682 866,04**	**1 532 048 909,89**	**2 065 215 784,07**	**1 821 324 275,13**	**1 982 875 237,94**
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C) en EUR					
Actif net	1 028 829 636,74	1 503 199 734,77	2 031 230 308,16	1 748 179 033,73	1 845 382 769,22
Nombre de titres	8 865,2175	13 029,2811	17 689,0928	14 841,0833	15 071,5260
Valeur liquidative unitaire	116 052,3852	115 370,8883	114 829,5354	117 793,2229	122 441,6671
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 063,17	-697,13	-556,98	-19,93	17,92
Capitalisation unitaire sur revenu	663,15	13,72	-90,63	3 016,03	4 626,09
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D) en EUR					
Actif net	14 319 404,36	8 373 764,86	14 301 038,25	12 344 470,55	11 229 105,49
Nombre de titres	129,7856	76,7856	131,7712	110,8814	99,5634
Valeur liquidative unitaire	110 331,2259	109 053,8442	108 529,3163	111 330,3994	112 783,4675
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 012,42	-660,21	-526,32	-18,83	16,68
Distribution unitaire sur revenu	632,35	12,86	0,00	2 850,95	4 283,26
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-85,69	0,00	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R en EUR					
Actif net	23 533 824,94	20 475 410,26	19 684 437,66	60 800 770,85	126 263 363,23
Nombre de titres	2 291,3378	2 005,3356	1 936,9575	5 832,2948	11 651,9552
Valeur liquidative unitaire	10 270,78	10 210,47	10 162,55	10 424,84	10 836,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-94,08	-61,69	-49,28	-1,76	1,58
Capitalisation unitaire sur revenu	58,68	1,21	-8,02	267,04	409,41

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :
- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.
Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :
- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit,
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :
- Zone Asie : au cours de compensation du jour.
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J).
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

5. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010731463 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D) : Taux de frais maximum de 0,12% TTC.
FR0011034735 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R : Taux de frais maximum de 0,4186 % TTC.
FR0010322438 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C) : Taux de frais maximum de 0,12% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)	Distribution	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 821 324 275,13**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 885 271 797,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 798 927 542,27
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	75 248 180,45
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	275 095,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	66 864,69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-383 433,10
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 982 875 237,94**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	27 877,3171	3 348 268 167,04
Parts rachetées durant l'exercice	-27 646,8744	-3 322 137 661,37
Solde net des souscriptions/rachats	230,4427	26 130 505,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 071,5260	
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	95,5583	10 688 430,05
Parts rachetées durant l'exercice	-106,8763	-11 877 172,94
Solde net des souscriptions/rachats	-11,3180	-1 188 742,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	99,5634	
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R		
Parts souscrites durant l'exercice	49 510,7297	526 315 200,28
Parts rachetées durant l'exercice	-43 691,0693	-464 912 707,96
Solde net des souscriptions/rachats	5 819,6604	61 402 492,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 651,9552	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C) FR0010322438	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 845 382 769,22	15 071,5260	122 441,6671
OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D) FR0010731463	Distribution	Capitalisation	EUR	11 229 105,49	99,5634	112 783,4675
OSTRUM SRI CASH A1P1 R FR0011034735	Capitalisation	Capitalisation	EUR	126 263 363,23	11 651,9552	10 836,23

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	30 377,98	0,00	30 377,98	0,00	0,00
Titres de créances	1 619 688,58	1 075 266,26	544 422,32	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	165 505,13	0,00	165 505,13	0,00	0,00
Comptes financiers	167 588,52	0,00	0,00	0,00	167 588,52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-766 500,00	766 500,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**308 766,26**	**1 506 805,43**	**0,00**	**167 588,52**

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	30 377,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 150 013,04	358 996,33	110 679,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	165 505,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	167 588,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	262 500,00	-170 000,00	-92 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 745 606,69**	**188 996,33**	**48 557,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	30 377,98
Titres de créances	1 574 871,17	0,00	44 817,42
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**1 574 871,17**	**0,00**	**75 195,40**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
EUREX CLEARING AG	22,35	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
HSBC FRANCE EX CCF	81 502,14	0,00
LA BANQUE POSTALE	84 002,98	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
	776,61	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
EUREX CLEARING AG	0,00	307,21
Dettes		
Collatéral espèces		
	0,00	607,95

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Collatéraux	776 609,06
Total des créances		**776 609,06**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	168 783,69
	Collatéraux	607 947,20
Total des dettes		**776 730,89**
Total des créances et des dettes		**-121,83**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 760 668,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 192,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	102 228,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	162 865 667,06
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**74 919 304,20**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**74 919 304,20**
Report à nouveau	0,69
Sommes distribuables au titre du revenu net	**74 919 304,89**

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**69 722 358,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**69 722 358,45**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**69 722 358,45**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	69 722 358,45
Total	**69 722 358,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**426 456,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**426 456,17**
Report à nouveau	0,69
Sommes distribuables au titre du revenu net	**426 456,86**
Affectation :	
Distribution	426 455,93
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,93
Capitalisation	0,00
Total	**426 456,86**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	99,5634
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4 283,26
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	**4 770 489,58**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 770 489,58**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 770 489,58**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 770 489,58
Total	**4 770 489,58**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**290 223,37**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**290 223,37**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**290 223,37**

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**270 082,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**270 082,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**270 082,87**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	270 082,87
Total	**270 082,87**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 661,14**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 661,14**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 661,14**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 661,14
Total	**1 661,14**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**18 479,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**18 479,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**18 479,36**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	18 479,36
Total	**18 479,36**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**30 377 983,67**	**1,53**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**30 377 983,67**	**1,53**
Services financiers diversifiés			**30 377 983,67**	**1,53**
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1% 02-05-25	EUR	10 000 000	10 160 904,34	0,51
SG ISSUER OISEST+0.07% 17-06-25	EUR	20 000 000	20 217 079,33	1,02
TITRES DE CRÉANCES			**1 619 688 583,58**	**81,68**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**1 619 688 583,58**	**81,68**
Assurance			**74 339 351,27**	**3,75**
AVIVA PLC 041024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 571,99	0,25
AXA SA 190325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 707 520,36	0,99
AXA SA 221024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 958 990,76	1,02
AXA SA 240325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 700 432,27	0,99
AXA SA 281024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 973 835,89	0,50
Banques			**9 987 504,58**	**0,50**
MIZUHO BANK, LTD 141024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 504,58	0,50
Banques commerciales			**731 994 381,62**	**36,90**
AFD OISEST+0.08% 15-10-24	EUR	20 000 000	20 229 980,52	1,02
AFD OISEST+0.11% 31-10-24	EUR	20 000 000	20 128 513,58	1,02
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 211024 F	EUR	10 000 000	9 981 263,50	0,50
BNP PA OISEST+0.19% 14-10-24	EUR	20 000 000	20 513 701,28	1,03
BNP PARIBAS 170325 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 029 381,00	1,01
BNP PARIBAS 200325 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 021 031,01	1,01
BNP PARIBAS 310125 OISEST 0.175	EUR	20 000 000	20 182 334,19	1,02
BPI FRANCE E 061124 OISEST 0.1	EUR	20 000 000	20 097 767,77	1,01
BPI FRANCE E 081124 OISEST 0.09	EUR	20 000 000	20 111 994,10	1,01
BPI FRANCE E 191124 OISEST 0.09	EUR	20 000 000	20 089 029,84	1,01
CFCM MAINE ANJOU B 260325 OISEST 0.19	EUR	20 000 000	20 013 815,14	1,01
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 050225 OISEST 0.2	EUR	10 000 000	10 063 023,33	0,51
COOPERATIEVE RABOBANK UA 120225 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 765 148,96	1,00
COOP RABO UA ZCP 05-12-24	EUR	20 000 000	19 880 668,50	1,00
CRCAM ALPES PROVENCE 121124 OISEST 0.12	EUR	20 000 000	20 105 324,72	1,01
CRCAM NORMANDIE SEINE 221124 OISEST 0.12	EUR	20 000 000	20 083 755,56	1,01
CRCAM TOULOUSE 31 291024 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 135 043,47	1,02
CREDIT AGRICOLE SA 020125 OISEST 0.17	EUR	20 000 000	20 182 358,08	1,02
CREDIT AGRICOLE SA 041224 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 256 070,66	1,02
CREDIT MUTUEL ARKEA 020125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 830 534,86	1,00
CREDIT MUTUEL ARKEA 251124 OISEST 0.2	EUR	20 000 000	20 353 260,12	1,03
ING BANK NEDERLAND NV 030225 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 130 448,33	1,02

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING BANK NEDERLAND NV 040325 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 058 456,25	1,01
ING BANK NEDERLAND NV 260525 OISEST 0.24	EUR	20 000 000	20 086 276,80	1,01
KRED FUER WIED KFW ZCP 29-10-24	EUR	30 000 000	29 922 797,85	1,51
LA BANQUE POSTALE 090125 OISEST 0.15	EUR	20 000 000	20 181 093,64	1,02
LA BANQUE POSTALE 270325 OISEST 0.17	EUR	20 000 000	20 037 541,40	1,01
LANDESK. BADEN 091024 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 977 237,28	1,51
LCL CREDIT LYONNAIS 041224 OISEST 0.12	EUR	20 000 000	20 056 196,25	1,01
LCL CREDIT LYONNAIS 141124 OISEST 0.12	EUR	20 000 000	20 100 640,53	1,01
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 021224 FI	EUR	20 000 000	19 884 782,71	1,00
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK 011024 FIX	EUR	20 000 000	20 000 000,00	1,01
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK 031024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 996 158,96	1,01
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK 041124 FIX	EUR	20 000 000	19 936 259,24	1,01
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK 211124 FIX	EUR	20 000 000	19 905 175,23	1,00
ROYAL BANK OF CANADA 291124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 892 026,08	1,00
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 775 290,88	0,49
Crédit à la consommation			**44 817 417,51**	**2,26**
NTT FINANCE UK LIMITED 061124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 894 937,23	1,51
NTT FINANCE UK LIMITED 091224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 934 248,85	0,50
NTT FINANCE UK LIMITED 251024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 231,43	0,25
Gestion et promotion immobilière			**71 388 607,07**	**3,60**
CDC HABITAT 011024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,25
CDC HABITAT 080125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 952 533,43	0,25
CDC HABITAT 080425 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 597 988,92	1,24
CDC HABITAT 120825 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 320 150,31	0,37
CDC HABITAT 240225 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 867 637,97	0,50
CDC HABITAT 280425 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 650 296,44	0,99
Industrie aérospatiale et défense			**49 829 196,48**	**2,51**
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 141124 FIX 0	EUR	20 000 000	19 914 312,03	1,00
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 151024 FIX 0	EUR	20 000 000	19 972 112,83	1,01
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 291124 FIX 0	EUR	10 000 000	9 942 771,62	0,50
Marches de capitaux			**104 018 574,38**	**5,25**
ABN AMRO BANK NV 141024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 975 129,47	1,01
ABN AMRO BK ZCP 10-10-24	EUR	20 000 000	19 982 777,84	1,01
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 141024 OISEST 0.18	EUR	10 000 000	10 223 256,76	0,52
LINDE FINANCE BV 111124 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 945 789,15	0,70
LINDE FINANCE BV 121124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 960 338,43	0,50
LINDE FINANCE BV 161024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 971 113,45	1,01
NORDEA BANK ABP. 131124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 960 169,28	0,50
Produits de soins personnels			**19 981 172,19**	**1,01**
L OREAL S A 111024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 981 172,19	1,01

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits domestiques			**39 990 126,07**	**2,02**
COLGATE PALMOLIVE CO 041024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 994 163,70	1,01
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 031024 F	EUR	20 000 000	19 995 962,37	1,01
Services aux collectivités			**129 611 453,46**	**6,54**
AGENCE CENTRAL 111024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 980 978,11	1,01
AGENCE CENTRAL 121124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 921 859,83	1,00
AGENCE CENTRAL 121224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 867 187,85	1,00
AGENCE CENTRAL 131124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 920 006,79	1,00
KINGDOM OF SWEDEN ZCP 14-10-24	EUR	30 000 000	29 962 189,55	1,53
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE 231024 FI	EUR	10 000 000	9 978 853,31	0,50
REGION HAUTS DE FRANCE 211024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 980 378,02	0,50
Services aux entreprises			**69 664 102,94**	**3,51**
LA POSTE 111224 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 902 118,58	0,75
LA POSTE 211024 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 971 729,22	0,76
LA POSTE 231024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 948 304,76	1,25
LA POSTE 270125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 841 950,38	0,75
Services aux professionnels			**59 824 384,77**	**3,02**
UNION NAT. INT 091024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 984 602,97	1,02
UNION NAT. INT 121124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 920 834,27	1,00
UNION NAT. INT 131124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 918 947,53	1,00
Services financiers diversifiés			**139 786 819,59**	**7,05**
BANQUE FEDERATIVE 021024 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 400 145,00	1,03
BANQUE FEDERATIVE 111024 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 380 222,96	1,03
CA CONSUMER FINANCE 111024 OISEST 0.12	EUR	20 000 000	20 171 661,88	1,02
OP CORPORATE BANK PLC 120325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 863 084,60	0,50
THE TORO BANK LOND ZCP 22-09-25	EUR	20 000 000	19 464 963,52	0,98
THE TORO BANK LOND ZCP 29-11-24	EUR	20 000 000	19 893 579,35	1,00
TORONTO DOMINION BANK, THE 030725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 784 238,52	0,49
TORONTO DOMINION BANK, THE 060125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 828 923,76	1,00
Textiles, habillement et produits de luxe			**9 909 210,79**	**0,50**
LVMH MOET HENNESSY 100125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 909 210,79	0,50
Transport routier et ferroviaire			**64 546 280,86**	**3,26**
REGIE AUTONOME 020125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 829 869,47	1,00
REGIE AUTONOME 061224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 876 920,45	1,00
REGIE AUTONOME 091224 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 839 490,94	1,26
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			**165 176 160,00**	**8,33**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**165 176 160,00**	**8,33**

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			**119 217 460,00**	**6,01**
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	14 900 000	15 367 860,00	0,78
EUROPEAN UNION 4.0% 04-04-44	EUR	20 000 000	22 500 000,00	1,13
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	97 600 000	81 349 600,00	4,10
Services financiers diversifiés			**45 958 700,00**	**2,32**
DEXIA 0.0% 21-01-28 EMTN	EUR	22 000 000	20 240 000,00	1,02
DEXIA 0.5% 17-01-25 EMTN	EUR	25 900 000	25 718 700,00	1,30
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			**328 968,69**	**0,02**
Total			**1 815 571 695,94**	**91,56**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/2.685	20 000 000	0,00	-30 251,95	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.942	7 500 000	0,00	-14 488,65	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.957	10 000 000	0,00	-3 443,54	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.101	10 000 000	0,00	-7 473,73	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.143	20 000 000	0,00	-12 847,51	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.153	20 000 000	0,00	-11 272,74	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	15 000 000	0,00	-1 729,27	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.268	10 000 000	0,00	-3 414,45	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	20 000 000	0,00	-1 206,39	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	20 000 000	0,00	-2 370,42	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.324	10 000 000	0,00	-41 593,80	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.351	10 000 000	0,00	-40 421,02	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.379	10 000 000	0,00	-1 796,75	10 000 000,00

5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/3.385	10 000 000	0,00	-1 372,65	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	25 000 000	0,00	-3 944,33	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.392	20 000 000	0,00	-3 671,30	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	15 000 000	0,00	-2 747,67	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.406	20 000 000	0,00	-1 327,84	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.409	40 000 000	0,00	-2 311,20	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	10 000 000	0,00	-555,30	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.415	20 000 000	0,00	-1 088,80	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.418	20 000 000	0,00	-3 125,27	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.421	14 000 000	0,00	-658,30	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.440	25 000 000	0,00	-49 279,48	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	20 000 000	0,00	-1 414,25	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	30 000 000	0,00	-1 534,37	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.459	20 000 000	0,00	-912,24	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	20 000 000	0,00	-944,25	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.476	20 000 000	470,28	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.493	30 000 000	0,00	-54,17	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.525	10 000 000	0,00	-5 733,57	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	5 000 000	0,00	-2 837,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.536	20 000 000	0,00	-10 656,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.537	10 000 000	0,00	-17 420,08	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.584	20 000 000	0,00	-10 135,13	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.611	20 000 000	0,00	-6 592,57	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.626	20 000 000	0,00	-5 580,33	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	10 000 000	0,00	-117,05	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.638	20 000 000	231,25	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.643	20 000 000	0,00	-882,91	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.653	15 000 000	944,15	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.678	10 000 000	928,86	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	20 000 000	2 809,80	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	5 000 000	1 152,61	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.715	20 000 000	15 816,56	0,00	20 000 000,00
Sous-total 3.		**22 353,51**	**-307 206,28**	**766 500 000,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**22 353,51**	**-307 206,28**	**766 500 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 815 571 695,94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-284 852,77
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	168 365 125,66
Autres passifs (-)	-776 730,89
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**1 982 875 237,94**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(C)	EUR	15 071,5260	122 441,6671
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 I(D)	EUR	99,5634	112 783,4675
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 R	EUR	11 651,9552	10 836,23

OSTRUM SRI CASH A1P1

COMPTES ANNUELS
29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 642 342 099,73**	**1 877 470 085,27**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**1 496 011 191,54**	**1 695 427 832,50**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 496 011 191,54	1 695 427 832,50
Titres de créances négociables	1 496 011 191,54	1 695 427 832,50
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**146 127 207,59**	**181 240 592,79**
Créances représentatives de titres reçus en pension	146 127 207,59	181 240 592,79
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**203 700,60**	**801 659,98**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	203 700,60	801 659,98
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**209 625,60**	**37,18**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	209 625,60	37,18
COMPTES FINANCIERS	**180 550 666,62**	**190 842 291,90**
Liquidités	180 550 666,62	190 842 291,90
TOTAL DE L'ACTIF	**1 823 102 391,95**	**2 068 312 414,35**

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 774 997 590,30	2 076 863 158,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,82
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-308 163,76	-10 017 329,33
Résultat de l'exercice (a,b)	46 634 848,59	-1 630 045,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 821 324 275,13**	**2 065 215 784,07**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**13 592,61**	**14 675,95**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	13 592,61	14 675,95
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	13 592,61	14 675,95
DETTES	**1 764 524,21**	**3 081 954,33**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 764 524,21	3 081 954,33
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 823 102 391,95**	**2 068 312 414,35**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/0.907	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.05	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.14	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.127	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.16	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.24	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.23	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.22	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.08	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.16	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.02	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.1	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.06	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.101	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.136	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.163	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.138	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.172	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.149	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.166	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.09	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.528	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.532	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.24	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.152	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.216	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.61	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.19	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.403	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.754	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.43	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.267	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.445	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.296	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.85	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.832	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.072	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.619	0,00	10 000 000,00

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OISEST/0.0/FIX/0.360	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.652	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.686	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.215	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.924	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.201	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.555	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.777	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.442	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.451	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.217	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.59	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.506	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.631	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.415	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.106	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.969	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.975	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.89	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.292	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.064	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.993	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.267	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.029	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.88	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.408	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.953	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.79	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.983	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.497	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.406	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.446	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.484	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.740	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.584	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.583	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.601	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.622	29 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	30 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OISEST/0.0/FIX/3.783	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.740	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.817	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.802	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.767	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.775	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.729	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.735	8 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.865	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.852	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.921	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.964	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.951	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.948	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.950	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.918	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.952	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.952	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.929	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.919	16 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.920	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.950	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.965	30 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 217 917,24	0,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	114 110,00	1 214 854,47
Produits sur titres de créances	46 329 252,64	-465 750,60
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 320 789,73	16 495,17
Produits sur instruments financiers à terme	1 091 666,61	169 946,01
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**54 073 736,22**	**935 545,30**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 023,35	775 667,56
Charges sur instruments financiers à terme	162 375,04	83 615,12
Charges sur dettes financières	4 902,30	802 632,31
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**176 300,69**	**1 661 914,99**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**53 897 435,53**	**-726 369,69**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 436 651,48	720 977,39
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**52 460 784,05**	**-1 447 347,08**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 825 935,46	-182 698,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**46 634 848,59**	**-1 630 045,59**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 1er octobre 2022 au 29 septembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :
- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.
Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :
-les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
-les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
-les autres instruments du marché monétaire à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché,

En l’absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d’une courbe de taux éventuellement corrigé d’une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l’émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative

des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :
- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC de Natixis Investment Managers indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010731463 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 Part ID : Taux de frais maximum de 0,12% TTC
FR0011034735 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 Part SOPRANE : Taux de frais maximum de 0,4186 % TTC
FR0010322438 - Part OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC : Taux de frais maximum de 0,12% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération

ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	Distribution	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**2 065 215 784,07**	**1 532 048 909,89**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 007 962 162,07	1 796 969 989,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 303 644 790,56	-1 255 636 991,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	127 243,46	2 295,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-86 977,71	-8 490 641,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-111 192,18	-56 310,55
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-25 224,04	917 882,15
Différence d'estimation exercice N	*-265 084,95*	*-239 860,91*
Différence d'estimation exercice N-1	*239 860,91*	*1 157 743,06*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-573 464,03	908 986,10
Différence d'estimation exercice N	*213 520,00*	*786 984,03*
Différence d'estimation exercice N-1	*-786 984,03*	*122 002,07*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-987,46
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	52 460 784,05	-1 447 347,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 821 324 275,13**	**2 065 215 784,07**

(*) 29.09.2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	965 455 940,25	53,01
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	530 555 251,29	29,13
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**1 496 011 191,54**	**82,14**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	779 500 000,00	42,80
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**779 500 000,00**	**42,80**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	983 005 911,44	53,97	513 005 280,10	28,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	146 127 207,59	8,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 550 666,62	9,91
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	779 500 000,00	42,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 109 231 073,74	60,90	386 780 117,80	21,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	146 127 207,59	8,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	180 550 666,62	9,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	559 500 000,00	30,72	220 000 000,00	12,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Collatéraux	209 625,60
TOTAL DES CRÉANCES		**209 625,60**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	140 524,21
	Collatéraux	1 624 000,00
TOTAL DES DETTES		**1 764 524,21**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 554 898,61**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 IC		
Parts souscrites durant l'exercice	25 186,7083	2 918 529 840,09
Parts rachetées durant l'exercice	-28 034,7178	-3 251 852 855,52
Solde net des souscriptions/rachats	-2 848,0095	-333 323 015,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 841,0833	
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 ID		
Parts souscrites durant l'exercice	41,1108	4 489 983,08
Parts rachetées durant l'exercice	-62,0006	-6 796 250,01
Solde net des souscriptions/rachats	-20,8898	-2 306 266,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	110,8814	
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE		
Parts souscrites durant l'exercice	8 281,6399	84 942 338,90
Parts rachetées durant l'exercice	-4 386,3026	-44 995 685,03
Solde net des souscriptions/rachats	3 895,3373	39 946 653,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 832,2948	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 396 399,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 735,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 516,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	145 764 169,14
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			405 000 000,00
	SWP028183801	OISEST/0.0/FIX/3.406	20 000 000,00
	SWP028236802	OISEST/0.0/FIX/3.446	20 000 000,00
	SWP027780501	OISEST/0.0/FIX/3.447	20 000 000,00
	SWP028253601	OISEST/0.0/FIX/3.473	20 000 000,00
	SWP028579202	OISEST/0.0/FIX/3.601	20 000 000,00
	SWP028597502	OISEST/0.0/FIX/3.622	29 000 000,00
	SWP028614502	OISEST/0.0/FIX/3.629	11 000 000,00
	SWP028765802	OISEST/0.0/FIX/3.708	20 000 000,00
	SWP028803102	OISEST/0.0/FIX/3.708	20 000 000,00
	SWP028829002	OISEST/0.0/FIX/3.725	30 000 000,00
	SWP029027402	OISEST/0.0/FIX/3.729	20 000 000,00
	SWP028837301	OISEST/0.0/FIX/3.730	20 000 000,00
	SWP028886702	OISEST/0.0/FIX/3.740	20 000 000,00
	SWP028969002	OISEST/0.0/FIX/3.747	20 000 000,00
	SWP028742302	OISEST/0.0/FIX/3.752	5 000 000,00
	SWP029006102	OISEST/0.0/FIX/3.767	30 000 000,00
	SWP029021902	OISEST/0.0/FIX/3.775	20 000 000,00
	SWP029044502	OISEST/0.0/FIX/3.778	20 000 000,00
	SWP028944102	OISEST/0.0/FIX/3.802	20 000 000,00
	SWP028940602	OISEST/0.0/FIX/3.817	20 000 000,00
Total des titres du groupe			**405 000 000,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,82
Résultat	46 634 848,59	-1 630 045,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**46 634 848,59**	**-1 630 044,77**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	44 761 228,07	-1 603 210,18
Total	**44 761 228,07**	**-1 603 210,18**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID		
Affectation		
Distribution	316 117,33	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,58	0,00
Capitalisation	0,00	-11 291,65
Total	**316 117,91**	**-11 291,65**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	110,8814	131,7712
Distribution unitaire	2 850,95	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**	**0,00**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 557 502,61	-15 542,94
Total	**1 557 502,61**	**-15 542,94**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-308 163,76	-10 017 329,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-308 163,76**	**-10 017 329,33**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-295 786,16	-9 852 509,55
Total	**-295 786,16**	**-9 852 509,55**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 088,75	-69 354,84
Total	**-2 088,75**	**-69 354,84**

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 288,85	-95 464,94
Total	**-10 288,85**	**-95 464,94**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	**729 655 111,23**	**1 066 682 866,04**	**1 532 048 909,89**	**2 065 215 784,07**	**1 821 324 275,13**
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC en EUR					
Actif net	680 239 525,53	1 028 829 636,74	1 503 199 734,77	2 031 230 308,16	1 748 179 033,73
Nombre de titres	5 835,1044	8 865,2175	13 029,2811	17 689,0928	14 841,0833
Valeur liquidative unitaire	116 577,0959	116 052,3852	115 370,8883	114 829,5354	117 793,2229
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 203,02	-1 063,17	-697,13	-556,98	-19,93
Capitalisation unitaire sur résultat	578,85	663,15	13,72	-90,63	3 016,03
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID en EUR					
Actif net	16 162 939,94	14 319 404,36	8 373 764,86	14 301 038,25	12 344 470,55
Nombre de titres	145,1112	129,7856	76,7856	131,7712	110,8814
Valeur liquidative unitaire	111 383,1319	110 331,2259	109 053,8442	108 529,3163	111 330,3994
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 150,48	-1 012,42	-660,21	-526,32	-18,83
Distribution unitaire sur résultat	552,54	632,35	12,86	0,00	2 850,95
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-85,69	0,00
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE en EUR					
Actif net	33 252 645,76	23 533 824,94	20 475 410,26	19 684 437,66	60 800 770,85
Nombre de titres	3 223,0248	2 291,3378	2 005,3356	1 936,9575	5 832,2948
Valeur liquidative unitaire	10 317,22	10 270,78	10 210,47	10 162,55	10 424,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-106,47	-94,08	-61,69	-49,28	-1,76
Capitalisation unitaire sur résultat	51,13	58,68	1,21	-8,02	267,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 280324 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 412 398,29	1,61
DEUTSCHE BOERSE AG 220124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 746 694,67	1,08
DEUTSCHE BOERSE AG 301023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 935 800,52	1,09
LANDESK. BADEN 031023 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 995 683,35	2,20
SAP SE 081223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 779 895,88	1,63
SAP SE 101123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 872 552,24	1,65
TOTAL ALLEMAGNE			**168 743 024,95**	**9,26**
AUSTRALIE				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 021123 F	EUR	20 000 000	19 934 142,80	1,10
TOTAL AUSTRALIE			**19 934 142,80**	**1,10**
AUTRICHE				
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 031023	EUR	20 000 000	19 997 828,62	1,10
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 121223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 844 726,97	1,09
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK AG 281123	EUR	20 000 000	19 875 791,05	1,09
TOTAL AUTRICHE			**59 718 346,64**	**3,28**
BELGIQUE				
KBC BANK NV 021023 FIX 0.0	EUR	80 000 000	80 000 000,00	4,39
TOTAL BELGIQUE			**80 000 000,00**	**4,39**
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK, THE 041223 FIX 0.	EUR	5 000 000	4 965 938,01	0,28
TOTAL CANADA			**4 965 938,01**	**0,28**
ETATS-UNIS				
COLGATE PALMOLIVE CO 101023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 982 596,93	1,10
COLGATE PALMOLIVE CO 171023 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 942 922,19	1,92
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 111223 FIX 0	EUR	10 000 000	9 922 477,89	0,54
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 160124 FIX 0	EUR	10 000 000	9 884 062,09	0,54
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 211123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 943 916,31	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			**84 675 975,41**	**4,65**
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 041223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 865 564,76	1,09
TOTAL FINLANDE			**19 865 564,76**	**1,09**
FRANCE				
AXA SA 061223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 851 691,05	1,09
AXA SA 111223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 840 561,25	1,09
AXA SA 220124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 622 762,68	1,63
AXA SA 260124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 869 934,77	0,54
BANQUE PALATINE 091123 OISEST 0.06	EUR	30 000 000	30 025 417,16	1,65
BANQUE PALATINE 271023 OISEST 0.06	EUR	30 000 000	30 060 166,20	1,65
BFCM (BANQUE FEDER 020424 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 032 798,47	1,10
BFCM (BANQUE FEDER 110424 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 047 260,77	1,11
BFCM (BANQUE FEDER 151123 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 289 136,33	1,11
BNP PA OISEST+0.16% 12-12-23	EUR	20 000 000	20 234 693,69	1,11
BNP PARIBAS 140224 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 106 610,76	1,10
BNP PARIBAS 150324 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 037 665,41	1,10
BNP PARIBAS 200324 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 026 831,33	1,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPIFRANCE 041223 OISEST 0.05	EUR	20 000 000	20 060 967,09	1,10
BPIFRANCE 061023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 373,72	1,10
BPIFRANCE 121223 OISEST 0.06	EUR	20 000 000	20 045 424,33	1,10
BPIFRANCE 241023 OISEST 0.04	EUR	20 000 000	20 082 663,73	1,10
CAISSE FEDERALE DU 051223 OISEST 0.125	EUR	10 000 000	10 030 534,85	0,55
CAISSE FEDERALE DU 091123 OISEST 0.125	EUR	20 000 000	20 117 499,00	1,11
CDC HABITAT 051023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 993 295,41	1,10
CDC HABITAT 061123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 921 607,09	1,09
CDC HABITAT 190324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 806 126,48	0,54
CDC HABITAT 220124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 871 734,15	0,54
CDC HABITAT 271123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 936 773,85	0,55
CFCM MAINE ANJOU B 020224 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 143 283,92	1,10
CFCM MAINE ANJOU B 260324 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 006 787,25	0,55
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 241123	EUR	10 000 000	10 137 406,39	0,55
CRCAM ALPES PROVENCE 261023 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 145 905,56	1,10
CRCAM NORMANDIE SEINE 101123 OISEST 0.13	EUR	20 000 000	20 115 018,44	1,10
CRCAM PARIS ILE DE FRANCE 291123 OISEST	EUR	20 000 000	20 074 012,98	1,10
CREDIT AGRICOLE SA 110324 OISEST 0.17	EUR	20 000 000	20 048 594,10	1,10
CREDIT AGRICOLE SA 131223 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 237 200,28	1,11
CREDIT AGRICOLE SA 171123 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 284 414,37	1,11
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 301023 OISEST	EUR	20 000 000	20 318 557,54	1,11
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 031023 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 998 859,74	0,55
KERING FINANCE 050224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 716 876,50	1,08
KERING FINANCE 131123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 904 180,94	1,10
KERING FINANCE 230124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 746 352,67	1,09
LA POSTE 191223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 914 354,85	0,54
L OREAL S A 061023 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 496 333,83	0,47
L OREAL S A 111023 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 961 194,69	2,20
REGION HAUTS DE FRANCE 201023 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 970 539,48	0,82
SANOFI 301023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 937 700,23	1,10
SOCIETE GENERALE SA 041223 OISEST 0.18	EUR	20 000 000	20 237 378,13	1,11
SOCIETE GENERALE SA 060324 OISEST 0.16	EUR	20 000 000	20 059 052,02	1,11
TOTAL FRANCE			**844 357 533,48**	**46,36**
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 090224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 715 126,28	1,08
ING BANK N.V. 040324 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 654 706,55	1,08
ING BANK N.V. 161123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 899 933,19	1,10
ING BANK N.V. 201123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 891 006,02	1,09
TOTAL PAYS-BAS			**79 160 772,04**	**4,35**
ROYAUME-UNI				
GLAXOSMITHKLINE FINANCE PLC 221223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 814 222,35	1,09
GLAXOSMITHKLINE FINANCE PLC 241123 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 903 098,71	0,87
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 061023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 529,14	1,10
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 2712	EUR	20 000 000	19 813 660,89	1,09
TORONTO DOMINION BANK, THE 160924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 224 458,64	1,05
TOTAL ROYAUME-UNI			**94 746 969,73**	**5,20**
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 011123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 934 847,93	1,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 131123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 908 075,79	1,09
TOTAL SUEDE			**39 842 923,72**	**2,18**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**1 496 011 191,54**	**82,14**
TOTAL Titres de créances			**1 496 011 191,54**	**82,14**
Titres reçus en pension				
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	9 800 000	9 662 800,00	0,53
TOTAL BELGIQUE			**9 662 800,00**	**0,53**
FRANCE				
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	2 300 000	1 991 800,00	0,11
DEXGRP 0 1/2 01/17/25	EUR	25 900 000	24 889 900,00	1,37
DEXIA 0.0% 21-01-28 EMTN	EUR	28 000 000	24 220 000,00	1,32
DEXIA 0.0% 29-05-24 EMTN	EUR	15 000 000	14 595 000,00	0,80
TOTAL FRANCE			**65 696 700,00**	**3,60**
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEENNE DINVESTISSEMENT ZCP 15-03-24	EUR	50 000 000	49 100 000,00	2,70
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.7% 13-02-43	EUR	11 361 000	8 645 721,00	0,47
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.75% 17-07-53	EUR	5 000 000	3 410 000,00	0,19
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.0% 28-02-56	EUR	13 000 000	9 295 000,00	0,51
TOTAL LUXEMBOURG			**70 450 721,00**	**3,87**
TOTAL Titres reçus en pension			**145 810 221,00**	**8,00**
Indemnités sur titres reçus en pension			**316 986,59**	**0,02**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.406	EUR	20 000 000	6 343,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.446	EUR	20 000 000	15 812,99	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	EUR	20 000 000	-8 766,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	EUR	20 000 000	14 517,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.484	EUR	20 000 000	14 736,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.497	EUR	20 000 000	2 442,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	EUR	20 000 000	16 486,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.583	EUR	10 000 000	1 333,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.584	EUR	20 000 000	2 617,31	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.601	EUR	20 000 000	2 645,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.622	EUR	29 000 000	4 192,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	11 000 000	1 438,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	20 000 000	5 074,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	20 000 000	3 881,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	30 000 000	8 316,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.729	EUR	20 000 000	3 910,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	EUR	20 000 000	5 709,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.735	EUR	8 500 000	642,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.740	EUR	20 000 000	4 488,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.740	EUR	20 000 000	6 326,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	EUR	20 000 000	7 127,47	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.752	EUR	5 000 000	1 376,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.767	EUR	30 000 000	9 635,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.775	EUR	20 000 000	6 446,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	20 000 000	6 412,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.783	EUR	20 000 000	13 353,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.802	EUR	20 000 000	13 503,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.817	EUR	20 000 000	9 070,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.852	EUR	10 000 000	1 541,79	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	EUR	20 000 000	12 085,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.865	EUR	10 000 000	2 196,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.918	EUR	10 000 000	-54,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.919	EUR	16 000 000	-137,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.920	EUR	10 000 000	-93,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.921	EUR	10 000 000	36,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.929	EUR	20 000 000	-144,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.948	EUR	20 000 000	-516,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.950	EUR	10 000 000	-346,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.950	EUR	10 000 000	-311,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.951	EUR	10 000 000	-380,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.952	EUR	20 000 000	-818,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.952	EUR	20 000 000	-777,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.964	EUR	10 000 000	-317,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.965	EUR	30 000 000	-928,00	0,00
TOTAL Swaps de taux			**190 107,99**	**0,01**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Autres instruments financiers à terme			190 107,99	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			190 107,99	0,01
Créances			209 625,60	0,01
Dettes			-1 764 524,21	-0,09
Comptes financiers			180 550 666,62	9,91
Actif net			1 821 324 275,13	100,00

Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 ID	EUR	110,8814	111 330,3994
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 IC	EUR	14 841,0833	117 793,2229
Parts OSTRUM SRI CASH A1P1 SOPRANE	EUR	5 832,2948	10 424,84

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CASH A1P1 ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	316 117,33	EUR	2 850,95	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	316 117,33	EUR	2 850,95	EUR

6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CASH A1P1
Identifiant d'entité juridique :
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- [ ] **Oui**
- [x] **Non**

- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

- [x] Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 32.9% d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif social
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gestionnairet financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
    - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers initial filtré**;
    - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial*
    - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial* (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds)

*L'univers d'investissement initial du fonds comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE. Il est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires
L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs et la dette souveraine.
Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR
Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds

Au 30 septembre 2024, l'ensemble des principes cités ci-dessus ont été respectés dans le cadre de la gestion du fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.
Au 30 septembre 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Note moyenne ESG* du fonds (émetteurs privés) : 3
- Note moyenne ESG* de l'univers d'investissement initial filtré (émetteurs privés) : 3.33
- Note moyenne ESG** du fonds (émetteurs souverains et assimilés) : 82.40
- Note moyenne ESG** de l'univers d'investissement initial filtré (émetteurs souverains et assimilés) : 82.20
- Intensité carbone du portefeuille (émetteurs privés) : 52.07
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial (émetteurs privés): 219.30
- Intensité carbone du portefeuille (émetteurs souverains et assimilés): 138.10
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial (émetteurs souverains et assimilés): 189.26
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du portefeuille (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds): 14.62

- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds): 14.26

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note).
**Notation SDG Index allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note).

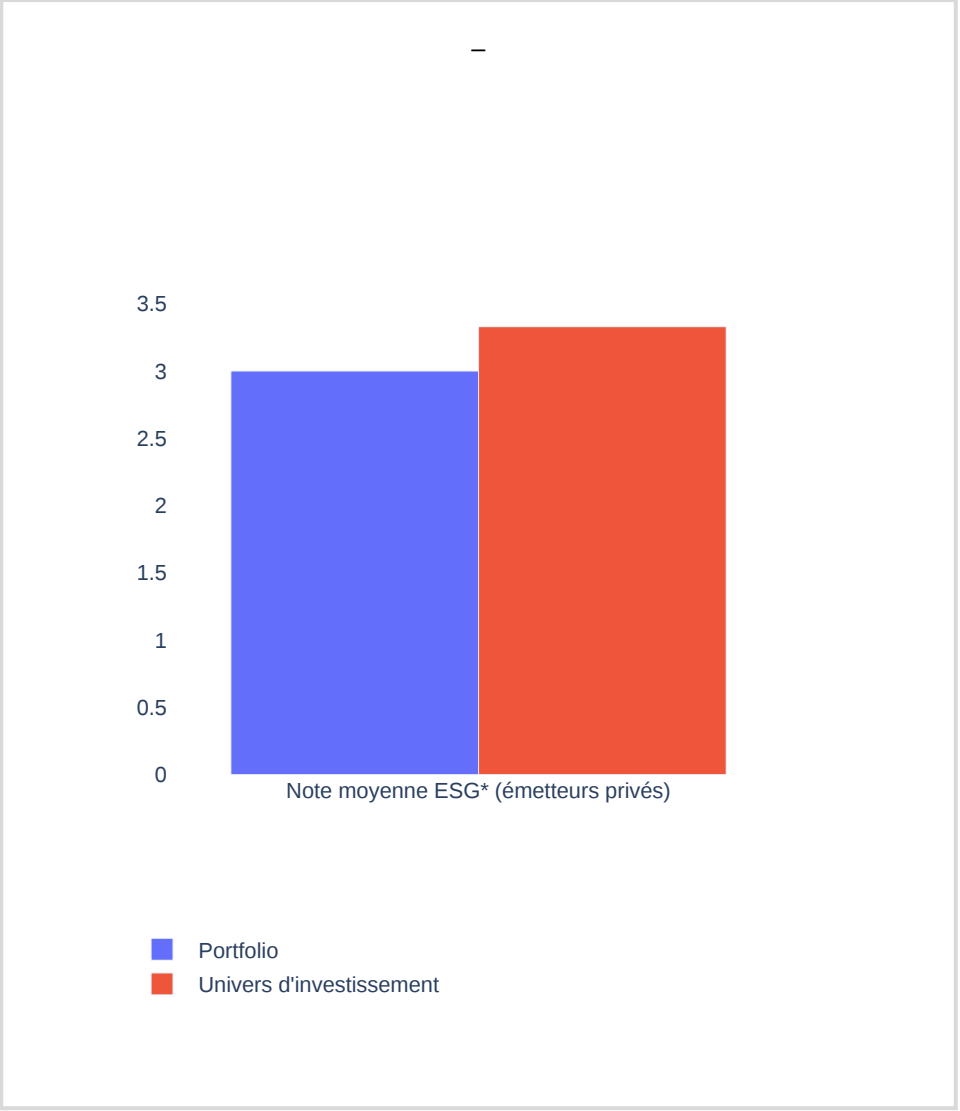

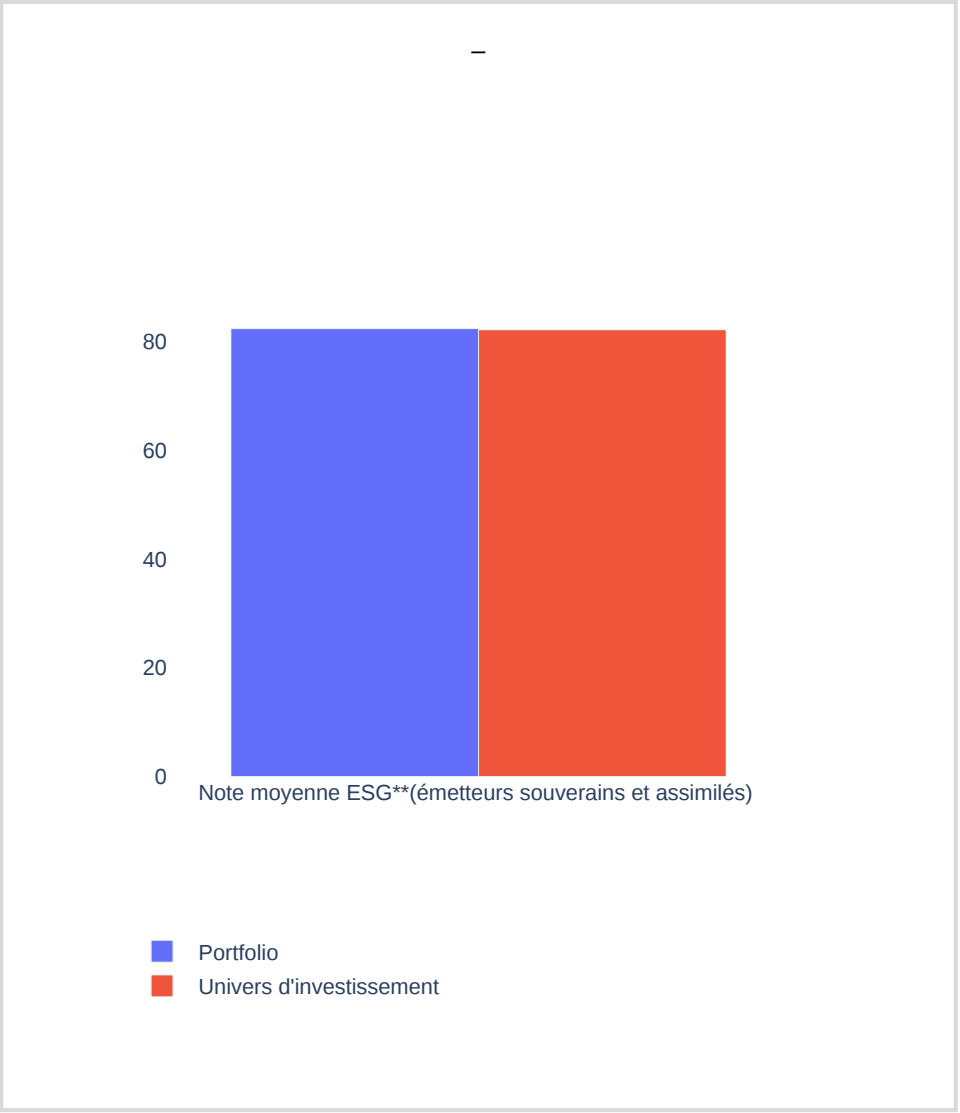
–
80
60
40
20
0
Note moyenne ESG**(émetteurs souverains et assimilés)
Portfolio
Univers d'investissement

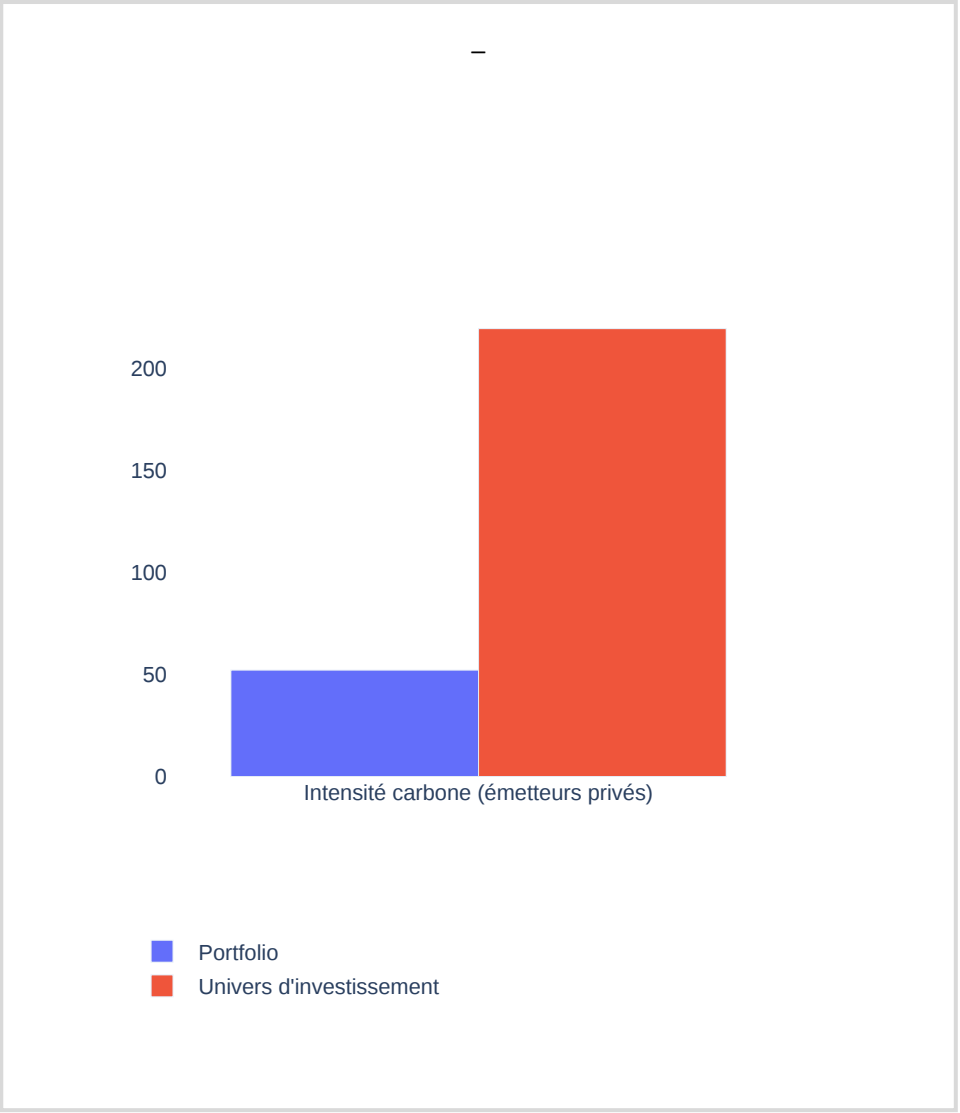
–
200
150
100
50
0
Intensité carbone (émetteurs privés)
Portfolio
Univers d'investissement

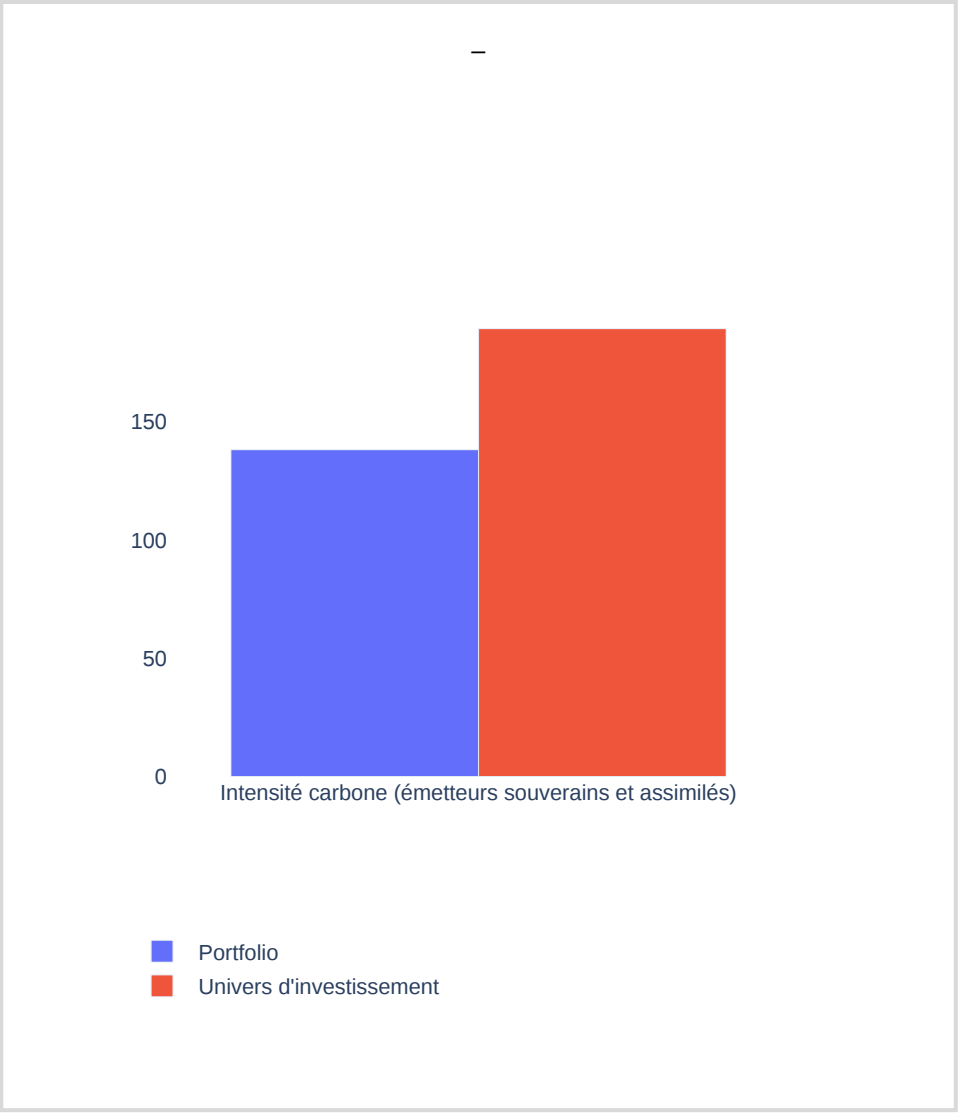

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Non Applicable -sur la période précédente l'annexe SFFDR du fonds ne présentait pas les mêmes indicateurs de durabilité.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non Applicable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non Applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non Applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions

d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non Applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, le fonds n'investit pas sur des émetteurs qui, bien qu'étant notés en interne de «haute qualité de crédit» au sens de la Réglementation monétaire européenne «MMFR», font partie de différentes listes d'exclusions:
- liste d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion (tels que par exemple tous les émetteurs appartenant au secteur du tabac);
- listes d'émetteurs faisant l'objet de graves controverses portant atteinte à des principes fondamentaux des PAIs (tels que la liste des émetteurs interdits à l'investissement au niveau de la gestion au titre des «Politiques Armes Controversées (AC) et Worst Offenders (WO)»).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/10/2023-30/09/2024

Merci de vous référer au Top15 Investissements ci-dessous:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRANCE O.A.T. 1.250% 25-05-36	Souverain	1.03	France
R.BK.CANAD. 29-11-24	Banques commerciales Non-US	1	Canada
COLGATE PAL 11-01-24	Cosmétiques et articles de toilette	0.79	Etats-Unis
BQ POST. 02-01-24	Banques commerciales Non-US	0.79	France
UNEDIC 25-01-24	Agence souveraine	0.79	France
BNP PARIBAS 14-10-24 ESTR+19BP	Institution bancaire diversifiée	0.77	France
TOR.DOM.BK 16-09-24	Banques commerciales Non-US	0.75	Canada

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
COLGATE PAL 04-04-24	Cosmétiques et articles de toilette	0.73	Etats-Unis
CA SA 02-01-24	Institution bancaire diversifiée	0.53	France
SUEDE 09-02-24	Souverain	0.52	Suède
BPIFRAN.FIN 19-08-24 ESTRC+8BP 17-06-24	Agence souveraine	0.52	France
BFCM 02-10-24 ESTRC+18BP (02-04-24)	Banques commerciales Non-US	0.52	France
BFCM 11-10-24 ESTR+18BP (11-04-24)	Banques commerciales Non-US	0.52	France
ARKEA 25-11-24 ESTR+20BP (25-04-24)	Banques commerciales Non-US	0.52	France
CA SA 04-12-24 ESTR+16BP (04-06-24)	Institution bancaire diversifiée	0.52	France

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.
Les pourcentages affichés correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements durables était 32.9%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.
Au 30 septembre 2024, le fonds a investi 81.7% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (.(#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 18.3% de son actif net maximum dans la catégorie #2. Others, (#2 Autres).

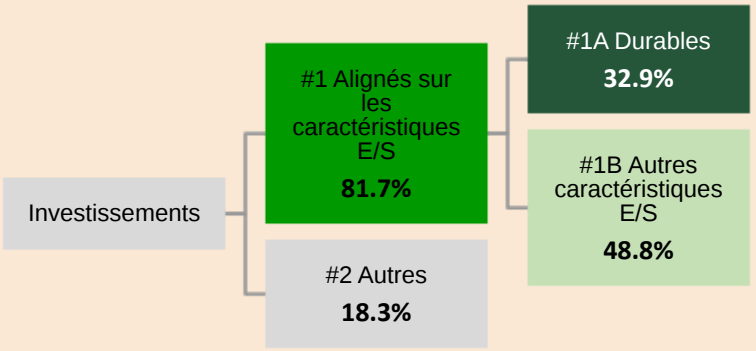

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni

considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, le fonds investissait principalement dans des obligations souveraines, mais également dans le secteur privé: banques, institutions financières et biens de consommation.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxonomie de l'U.E. car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence. En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe précontractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxonomie de l'U.E.
Toutefois, la position sera réexaminée au fur et à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera au fil du temps.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

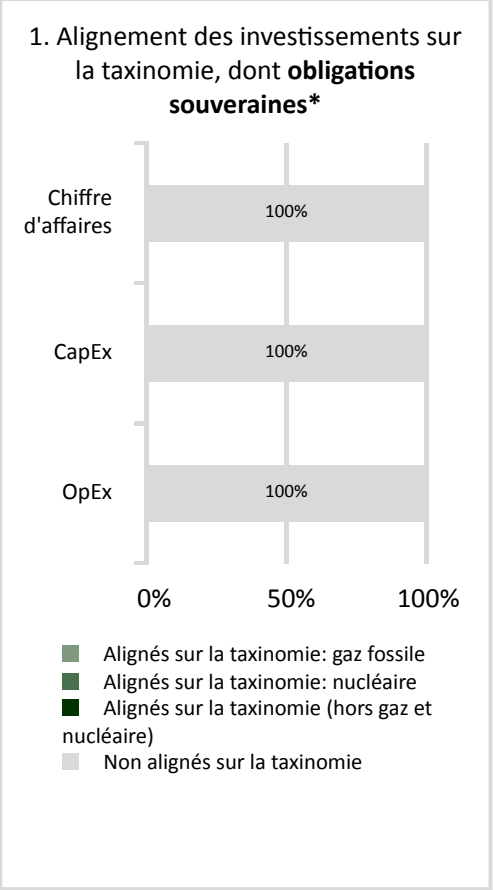

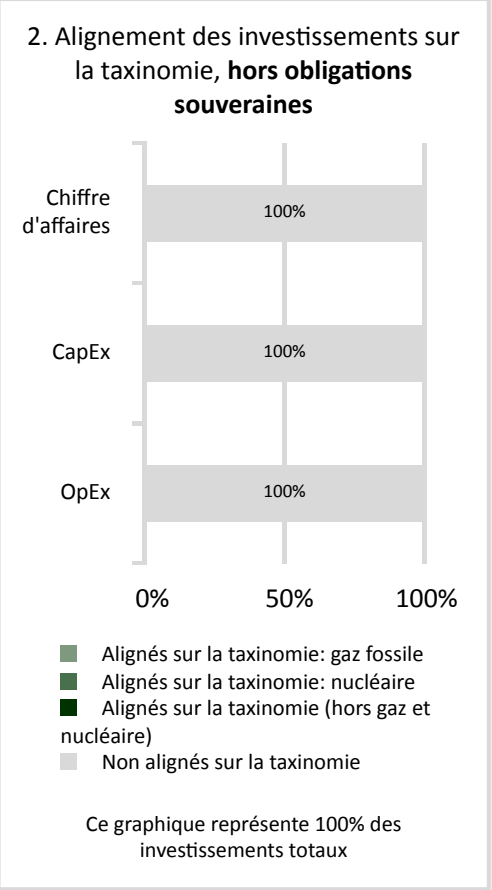

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental n'est appliqué.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors investissements durables), les titres non couverts par une notation ESG, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du Fonds.
Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».
Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales, le fonds a continué de bénéficier du Label ISR (label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances). Pour ce faire, le fonds suit un processus de gestion ISR qui consiste à sélectionner les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », et qui vise à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs « Emetteurs Privés » et « Emetteurs Assimilés Souverains ». En outre, en sus de la sélection ESG des émetteurs, le fonds prend en compte des indicateurs ESG DH spécifiques en cohérence avec sa politique d'investissement responsable (E: environnementale, S: sociale/sociétale, G: de gouvernance & DH: de droits humains).
- concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 3.00 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.33 (un score faible étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 54 tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 233 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 86.1% contre un minimum de 80.9% (un pourcentage élevé étant meilleur).
- concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le score ESG était de 82.32 en fin d'exercice contre un minimum de référence à 82.24 (un score élevé étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 141 tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 190 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, les dépenses publiques en éducation et santé représentaient 14.6% du PIB contre un minimum de 14.3% (un pourcentage élevé étant meilleur).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38